DEL 28031996-2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf ~~cent soixante~~ cent quatre vingt seize, le 28 MARS à 15 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal : 19.03.96

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux

ABSENTS : MM. néant

M. lle JAFFRE Marie-Noëlle a été élu secrétaire.

Les délégués communaux au Syndicat de Voirie de HUELGOAT expliquent au Conseil Municipal les difficultés financières rencontrées par le syndicat.

Afin d'équilibrer le fonctionnement de ce syndicat un projet de nouveaux statuts est a soumettre au vote de chaque conseil municipal adhérent au syndicat.
Ce projet prévoit essentiellement que les recettes de fonctionnement du SIV seront constituées PAR LE VERSEMENT ANNUEL PAR CHAQUE COMMUNE MEMBRE D'UNE

REDEVANCE OBLIGATOIRE, calculée

AU prorata de : la longueur de la voirie communale,
du nombre d'habitants,
du potentiel fiscal.

La redevance annuelle pour BRENNILIS est fixée à 242 601.00 F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, estimant cette participation innaceptable :

.Refuse la modification des statuts
.Refuse la redevance proposée
.Demande sa sortie du Syndicat en application du Code des Commune, ce qui sous entend, de prendre en compte les intérêts de sa part de personnel.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.

COURRIER ARRIVÉ LE - 2. AVR. 1996 SOUS-PRÉFECTURE 29150 CHATEAULIN

SOUS-PRÉFECTURE DE CHATEAULIN (Finistère) 01

Mod 5403.15 IMP. FABREGUE - IMP. DES MAIRIES 87500 SAINT-YRIEIX